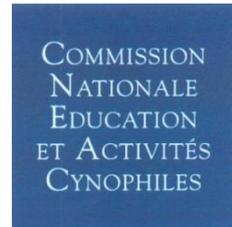




*Société Centrale Canine*  
*155 Avenue Jean Jaurès 93535 Aubervilliers*  
*Commission Nationale D'Education et D'Activités*  
*Cynophiles*  
*Président Jean Denis DEVINS*



COMPTE RENDU REUNNION Président CTEAC et CTT

Lundi 19 septembre 2022 en visio

De 20 h 30 à 23 heures

### **Ordre du jour :**

Dispositions pour les toises

Format des concours 2023

Obstacles agility avec le règlement FCI au 1/01/2023

Finales 2023

Licences 2023

Absents excusés : Michel LAVIAL, Véronique MUNSCH HALLER, Dominique TACHON, Philippe TRECU

Jean Denis DEVINS ouvre la séance en demandant d'avoir une pensée pour Jean Louis MERCHIE, CTT de Languedoc Roussillon qui vient de décéder.

Cette réunion ne remplace pas la réunion annuelle des CTT que nous allons essayer de programmer en début d'année 2023 mais a pour but d'apporter des précisions concernant les principales modifications suite à l'adoption du nouveau règlement d'agility au 01/01/2023.

Dominique PRIN, nouveau responsable du GT Agility et annonce les dispositions à prendre :

### **TOISES**

Tous les chiens en grade 2 et grade 3 désirant concourir en 2023 devront avoir été toisés avant le 15/12/2022 :

- Pour désengorger les séances de toisage du dernier trimestre 2022, les chiens de la catégorie actuelle C seront mis d'office en catégorie Large. Les personnes qui pensent que leur chien serait plutôt en catégorie

Intermédiaire (supérieur ou égal à 43 et inférieure à 48 cm) devront s'inscrire à une séance de toisage.

- En 2023, tous les chiens non toisés des catégories actuelles A, B et D ne pourront être inscrits en concours d'agility jusqu'à la régularisation de leur dossier.
- Concernant les chiens en grade 1, ils sont mesurés lors de l'obtention d'un justificatif de passage en grade 2. Pour ces chiens deux possibilités
  - Soit, ils ont déjà été mesurés une ou deux fois, on s'appuie sur ces mesures pour déterminer la nouvelle catégorie
  - Soit, ils n'ont pas été mesurés. Dans ce cas ils doivent être présentés en séance de toisage.

Une liste des chiens non toisés par territoriale sera envoyée aux CTT. Le délai de demande de mise au calendrier d'une séance de toisage va être ramené à 15 jours.

En 2023 il sera toujours possible de faire des séances de toisage.

Pour les concours de début d'année, les équipes seront inscrites avec leur catégorie actuelle et il y aura au 1<sup>er</sup> janvier 2023, un basculement vers les nouvelles catégories.

- Les quotas par catégorie pour accéder aux championnats de France grade 2 et 3 et à la finale GPF tiendront compte des quotas actuels pour être adaptés aux nouvelles catégories. Les chiens sélectionnés dans une catégorie feront le championnat de France dans leur nouvelle catégorie sans affecter le nombre de chiens déjà sélectionnés. Il n'y aura pas de rajout de chiens pour compléter les quotas des catégories. Exemple en A on prend 100 chiens pour être en catégorie S, mais en réalité sur les 100 chiens, 20 chiens vont passer en M en 2023, on ne rajoute pas 20 autres chiens en A pour arriver à 100.
- Suppression de l'obligation des 2 races différentes pour la constitution des équipes pour le trophée par équipes.
- Les chiens en grade 1 peuvent concourir pour la finale du Grand prix de France donc participer aux sélectifs.

## **FORMAT DES CONCOURS**

- Création d'un nouveau format de concours 1 juge 1 terrain 9 parcours et 70 concurrents maximum dont 3 jeunes. Le juge devra avoir donné son accord.
- Pour les concours à partir de 2 juges et 2 terrains obligation d'avoir un format avec 3 parcours distincts par grade (formule dite à 9 parcours). Les juges devront être avertis.

Il sera possible de changer le type de concours, mais après un développement informatique. Il serait possible de faire d'un concours à 7 parcours un concours à 9 parcours, mais pas l'inverse. Dans tous les cas il faut prévenir le juge en cas de changement de formule.

### **Passage du grade 1 au grade 2 :**

- Du fait de la suppression du brevet international d'agility le passage de grade 1 à grade 2 se fera de la façon suivante :

2 parcours agility (agility 1 ou agility 2\*) + 2 parcours jumping (jumping 1 ou jumping 2\*)

Sur l'ensemble de ces 4 parcours 1 seule pénalité de 5 points maximum sera acceptée soit 3 parcours sans pénalité et 1 parcours avec une pénalité de 5 points maximum (pénalité de parcours ou pénalité de temps).

La possibilité de rester sur demande en grade 1 est maintenue.

Il n'y aura plus du qualificatif en 2023 excellent, très bon, bon (ces notions sont issues de celles utilisées en exposition).

Les résultats obtenus avant 2023 en agility sont pris en considération pour le passage en grade 2, *sauf le jumping et/ou un parcours d'agility à 5 points (pas d'effet rétroactif)*

Donc en 2023 il y aura 9 toises au total, soit 3 toises par partie de passage en grade 2 sans pénalité et la médiane des 9 toises sera retenue comme valeur finale.

Sur l'espace CNEAC le brevet sera remplacé par un diplôme d'accès au grade 2.

En 2023, le passage en automatique du grade 2 au grade 3 sera gelé du fait des changements de catégorie, certains chiens ayant obtenus des qualificatifs seraient pénalisés s'ils passent dans une catégorie différente en 2023. Le passage volontaire est possible, les conditions ne changent pas.

Une équipe sélectionnée en standard ne peut pas faire la finale du GPF en master si elle passe en grade 3 après la sélection, par souci d'équité en autre.

Une équipe sélectionnée en master ne peut pas faire la finale du GPF en standard si elle passe en grade 2 après la sélection, par souci d'équité en autre.

Actualisation en cours de tous les documents avec la mise en application du règlement FCI au 1er janvier 2023 concernant les nouvelles catégories S, M, I, L. Cette actualisation concerne aussi bien les documents règlementaires (finales, sélectifs ...) que ceux techniques (calcul TPS, classement ...)

## **Obstacles**

- Plus de chaussette en 2023 et depuis le 1/09 lors des Pass agility
- Sac de lestage 1 sac tous les 1 mètre. Soit un tunnel de 6 mètres = 7 sacs
- TUNNEL : Les clubs devraient pouvoir proposer au moins 1 tunnel de 3 à 4 mètres pour remplacer la chaussette. On ne peut pas prendre un tunnel de 6 mètres non déployé, car celui-ci doit être étiré dans toute sa longueur. Le nombre de passage dans les tunnels est limité à 5 passages par épreuve.
- PNEU : attention au diamètre intérieur et à l'épaisseur qui changent il y aura une tolérance de 5 ans pour la mise à niveau mais pour les hauteurs ce sera obligatoire au 1er janvier
- MUR : attention aux nouvelles hauteurs
- Barre d'oxer : Recommandation mais pas obligation pour la barre de l'oxer à prendre en sécable. Mais il faut que la barre de la deuxième haie soit plus longue de toute façon.
- Les montés de la passerelle et palissade ne seront plus jugées.
- Les parcours ne doivent pas dépasser 220 mètres.
- Slalom : pas de changement
- Saut en longueur : pas d'obligation à ce qu'il soit en mousse

## **LES LICENCES**

La date prévisionnelle de démarrage de la campagne 2023 est le 1<sup>er</sup> octobre.

Formulaire identique à 2022, avec les mêmes catégories qu'à ce jour A, B et C. En cas de renouvellement, quelle que soit la catégorie et le grade indiqués pour un chien, il faut valider comme tel (la catégorie et le grade sont gérés au niveau de la CNEAC).

La seule donnée importante pour les nouvelles équipes, est la taille (la plus juste possible). Si lors du Pass la taille du chien n'est pas exacte, alors il est possible de l'indiquer dans le rapport manuel du Pass.

Prix de la licence en 2023 = 19 € - Chien visiteur, licence intervenant et jeune = 9€

2019 = 15 000 licences

2020 = 12 000

2021 = 10 000

2022 = 12 000

Pas de changement envisagé pour la catégorie Handi

## **FINALES 2023**

Le tableau (en pièce jointe) mentionne le week-end afin d'aider les territoriales à établir les calendriers. Il n'y a pas de date bloquée et des adaptations peuvent être proposés selon la disponibilité des lieux.

Il devient très difficile de trouver des lieux et des volontaires pour l'organisation de ces finales.

La prise en compte des températures élevées lors des finales l'été est à l'étude.

## **DIVERS**

*Y'aura-t-il des modifications des critères pour l'attribution des points dans le classement ? (Nombre de participants, nombre d'obstacles)*

A voir selon la répartition des chiens dans les nouvelles catégories, il risque d'y avoir plus de chiens en M que de B actuel par exemple, et moins de S.

*Est-il envisagé d'autoriser les chiens âgés à passer dans une catégorie de saut inférieur ?*

Non pas de catégorie « senior » pour les chiens, ce serait à l'encontre du bien-être animal.